

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 4 (1931)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Nos jardins

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

estimé à 1,043,000 fr.), sont faites et comprennent 72 logements à bon marché.

Mais le programme des trois sociétés n'est pas terminé. « La Maison ouvrière » se propose de construire un nouvel immeuble sur le terrain que lui a cédé la Commune, à l'avenue de la Borde, au tournant de la route du Mont. Dix-huit appartements y sont prévus (location: 45 fr. par mois; coût de l'immeuble, y compris travaux extérieurs: 190,000 fr.).

Au-dessus des Abattoirs, à la Borde, le « Logement ouvrier » désire faire édifier, sur du terrain communal cédé, trois maisons (coût total: 186,000 francs), comprenant 18 logements de 2 pièces, à 45 fr. de loyer par mois.

Cent cinquante personnes pourront trouver à se loger dans les appartements projetés.

La Municipalité, désireuse de contribuer à l'achèvement du programme de la « Maison ouvrière » et du « Logement ouvrier », dans la même mesure que précédemment, propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

1. D'autoriser la Municipalité à céder gratuitement à la Fondation « Le Logement ouvrier », aux conditions des cessions de terrain déjà consenties en 1928, une parcelle de terrain sise à la Borde, mesurant environ 1221 mètres carrés.

2. D'autoriser, en outre, la Municipalité à con-

sentir des prêts hypothécaires en deuxième rang d'une somme d'environ:

a) Fr. 76.000.— intérêt 2 % l'an avec amortissement de 1/2 %, à la Société coopérative « La Maison ouvrière », sur construction à élever à la Borde, et

b) Fr. 74.400.— à la Fondation du « Logement ouvrier », aux conditions indiquées ci-dessus, sur les constructions à élever par elle sur le terrain communal qui lui est cédé, sis à la Borde;

3. D'accorder les subventions uniques à fonds perdus suivantes, à titre de participation aux frais d'entretien des immeubles à construire:

à la Société coopérative « La Maison ouvrière » . . . . .	Fr. 5.500,—
à la Fondation du « Logement ouvrier » . . . . .	» 5.375,—
au total . . . . .	» 10.875,—

4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés, découlant des décisions ci-dessus.

5. D'accorder à cette autorité un crédit de fr. 12.000 pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage incombant à la Commune.

La 3<sup>e</sup> société: « La Maison familiale », a également des projets pour l'achèvement de son programme. La Municipalité se réserve d'y parvenir dès que ces projets seront au point.

## Nos jardins

Encore quelques mauvais jours à passer, et nous laisserons derrière nous la période dangereuse des saints dits « de glace ».

A partir du 15 mai, on peut mettre en place les tomates; comme leur tige a la propriété de développer des racines adventives, on les enterre profondément dans un terrain léger; mais dans un sol froid et compact, il est préférable de les coucher. Après la plantation, on arrose modérément. A la même époque, on sème concombres, cornichons, dans une terre bien fumée. Si le terrain est humide, on sème sur butte; les graines sont placées à 15 ou 20 cm. les unes des autres; à la levée, on éclaircit à 60 cm. Les personnes qui disposent de suffisamment de terrain et d'un local pour le blanchiment peuvent semer les cardons à partir du 10 mai. Les graines sont placées par paquet de 8 à 10 grains à 0,80 de distance. En terre bien sèche, on sème les haricots; les variétés à rames par planche de deux lignes espacées de 50 à 60 cm. et par paquet de 5 à 6 grains, et les variétés naines à 0,50 de distance en tous sens et par paquets de 6 à 8 grains.

Un excellent légume pour répandre dans nos jardins, et que nous recommandons, est l'artichaut. Comme la reprise est assez difficile, on plante deux œilletons à 0,20 par pied, à 0,70 ou 0,80 de distance, et on n'en laisse qu'un seul après la reprise. Le maïs, que l'on consomme lorsque les épis sont encore tendres, se sèment par buissons de trois à quatre grains distants de 0,70 à 0,80 cm.

Vers la fin du mois, on plante céleris-pommes et côtes, dans une terre très riche; de même choux blancs, rouges, frisés, choux-fleurs, choux-navets et coltraves.

On continue à faire des semis de poireaux pour l'hiver, laitues pommées et romaines, radis, carottes. On met la tétragone en place à 0,80 ou 1 m. de distance en tous sens. On plante une planche de poireaux hâtifs qui ont été semés sous châssis en février. Il faut avoir soin de les enterrer profondément. Il est encore temps de semer des betteraves à salade; on sème sur place et on éclaircit par la suite. On peut encore semer de la chicorée de Bruxelles ou Witloof, et à partir du 15, des chicorées frisées et scaroles. De même les courges, courgettes d'Italie. Ces dernières sont non coureuses, prennent peu de développement et constituent un légume très apprécié.

Dès que la floraison des fraises est terminée, on les paille, en utilisant de la paille, de la laine de bois ou de menus copeaux.

On termine la plantation des glaïeuls, dahlias, etc. Les plantes bulbeuses du printemps, tulipes, jacinthes, jonquilles, etc. ne seront arrachées qu'une fois les tiges sèches. En arrachant trop vite, le bulbe mûrit mal et risque de ne pas fleurir l'année suivante. Les plantes printanières, soit: pâquerettes, pensées, myosotis, seront arrachées lorsqu'elles seront déflorées, et remplacées par des géraniums, salvias, chrysanthèmes, reines-marguerites, zinnias, tagètes, etc., etc.

Les limaces et les escargots causent à cette époque de grands ravages dans nos jardins. Il est recommandé différents procédés pour lutter contre eux, mais la plupart sont de courte durée en pleine terre. Le mieux est de laisser quelques déchets de feuillage, petits fagots, etc., dans le jardin; dans la journée, les insectes s'y réfugient et vous les trouvez facilement.

J. D.